

34.—Syndicats internationaux, nationaux et régionaux de 1,000 membres ou plus au Canada, janvier 1961 (fin)

Syndicat	Unités locales au Canada	Effectif au Canada
Tobacco Workers' International Union.....	11	5,653
Traffic Employees' Association.....	30	7,900
Trans-Canada Air Lines Sales Employees' Association.....	26	1,100
United Association of Journeymen and Apprentices of the Plumbing and Pipe Fitting Industry of the United States and Canada.....	76	19,851
United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America.....	237	64,635
United Cement, Lime and Gypsum Workers' International Union.....	33	3,505
United Electrical, Radio and Machine Workers of America.....	29	18,650
United Fishermen and Allied Workers' Union.....	30	6,555
United Garment Workers of America.....	10	1,766
United Glass and Ceramic Workers of North America.....	26	5,807
United Hatters, Cap and Millinery Workers' International Union.....	11	3,000
United Mine Workers of America.....	64	14,616
United Packinghouse Workers of America.....	148	23,600
United Paper Makers and Paper Workers	62	9,424
United Rubber, Cork, Linoleum and Plastic Workers of America.....	46	9,086
United Steelworkers of America.....	406	82,000
United Textile Workers of America.....	35	9,800
Union Catholique des Cultivateurs (Service Forestier).....	5	8,650
Upholsterers' International Union of North America.....	15	3,963
Wood, Wire and Metal Lathers' International Union.....	25	1,103

Section 9.—Grèves et lock-out

La Direction de l'économique et des recherches du ministère du Travail réunit la statistique des grèves et lock-out au Canada, à l'aide des rapports de la Commission d'assurance-chômage. Les tableaux 35 et 36 portent sur les grèves et lock-out qui immobilisent six travailleurs ou plus et qui durent au moins un jour ouvrable; ils incluent aussi les grèves et lock-out qui durent moins d'un jour ou touchent moins de six travailleurs mais qui, dans l'ensemble, représentent plus de neuf journées de travail. Les événements qui conduisent à un arrêt de travail sont souvent trop complexes pour permettre de distinguer statistiquement entre les grèves et les lock-out. Cependant, un arrêt de travail qui est nettement un lock-out ne se rencontre pas souvent.

Le nombre de travailleurs touchés comprend tous les travailleurs déclarés en grève ou en lock-out, qu'ils appartiennent ou non aux syndicats directement touchés par le différend qui a conduit à l'arrêt de travail. Quand le nombre de travailleurs en cause a varié durant l'arrêt de travail, on retient le chiffre le plus élevé pour le total annuel. Les travailleurs indirectement touchés, comme ceux qui sont mis à pied par suite d'un arrêt de travail, ne sont pas comptés.

On calcule la durée des grèves et des lock-out en journées de travail en multipliant le nombre de travailleurs concernés dans le cas de chaque arrêt de travail par le nombre de jours ouvrables qu'a duré l'arrêt. Quand le nombre de travailleurs intéressés a varié pendant l'arrêt de travail, on en tient compte autant que possible. La durée, en journées de travail, de tous les arrêts de travail qui surviennent au cours d'une année est aussi donnée en pourcentage du temps ouvrable estimatif calculé d'après la moyenne annuelle de tous les salariés non agricoles au Canada.

Le temps perdu en journées de travail est donné pour faciliter la comparaison des arrêts de travail d'après un dénominateur commun. Il ne s'agit pas de la mesure du temps producteur perdu par l'économie.